

AGENCE DE L'EAU "SEINE-NORMANDIE"

Délibération N° 95/4

du 22 mai 1995

**Relative à l'annulation des redevances de pollution domestique
de la Commune de VERT-EN-DROUAIS (28)**

Le Conseil d'Administration de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie.

Vu les dettes de la Commune de VERT-EN-DROUAIS vis-à-vis de l'agence au titre de la redevance de pollution domestique pour les années 1984 à 1993,

Considérant qu'à compter de 1994 la Commune s'engage à instituer la contre-valeur de la redevance de pollution domestique.

DELIBERE

- la commune de VERT-EN-DROUAIS est relevée de ses dettes d'un montant de 281.525 F

Le Secrétaire
Directeur de l'Agence



P. F. TENIERE-BUCHOT

Le Président
du Conseil d'Administration



J. THORAVAL